



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

## programmes

Question écrite n° 39934

### Texte de la question

M. Pascal Terrasse attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur les conséquences néfastes de la réforme du lycée sur l'enseignement des langues anciennes. En effet, la réforme du lycée va mettre en concurrence les langues antiques avec non seulement les enseignements artistiques, les sciences économiques et sociales et les langues vivantes, mais aussi avec la littérature française, et l'histoire géographie, ainsi qu'avec tous les modules scientifiques. Ainsi, les élèves des filières scientifiques, qui constituent actuellement une très grande partie des latinistes et des hellénistes, n'auraient désormais plus accès au latin et au grec, alors que la force de ces deux langues était justement d'être accessibles à toutes les filières. Par conséquent, il souhaite connaître les mesures que le Gouvernement entend mettre en oeuvre à ce sujet.

### Texte de la réponse

Le ministre de l'éducation nationale mesure toute l'importance de l'enseignement des langues anciennes pour la formation culturelle des élèves de collèges et de lycées. Il n'est donc pas dans ses intentions de limiter la place de ces disciplines dans l'enseignement secondaire. Concernant le lycée, le ministre a décidé de surseoir à la mise en oeuvre de la réforme de la classe de seconde initialement prévue à la rentrée 2009 afin de pouvoir prolonger la concertation avec l'ensemble des partenaires sociaux et des lycéens, en abordant tous les sujets et notamment l'équilibre respectif des disciplines. Il a chargé Richard Descoings, directeur de l'institut d'études politiques, de conduire ce travail. Dans ce cadre, le statut des langues anciennes, langues de culture, sera bien évidemment évoqué dans la proposition faite par M. Descoings afin que la pérennité de ces enseignements puisse être assurée.

### Données clés

**Auteur :** [M. Pascal Terrasse](#)

**Circonscription :** Ardèche (1<sup>re</sup> circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 39934

**Rubrique :** Enseignement secondaire

**Ministère interrogé :** Éducation nationale

**Ministère attributaire :** Éducation nationale

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 20 janvier 2009, page 444

**Réponse publiée le :** 19 mai 2009, page 4915